



Délibération n° 2020-003  
Comité syndical du 28 janvier 2020

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS DE LA PLAISANCE AU CONSEIL  
D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 28 janvier 2020 à 13h30, dans les locaux du Département du Finistère à la cité administrative de Ty Nay à Quimper, salle Christelle

**Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

- Nombre de délégués titulaires présents : 10
  - Nombre de délégués titulaires excusés représentés par leur suppléant : 1
  - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 1
  - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 6
- Représentant 13 voix

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération n°2019-037 en date du 17 décembre 2019, le Comité syndical a procédé à la désignation de trois représentants des usagers de la plaisance siégeant au Conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille : un membre titulaire et deux membres suppléants.

Un représentant titulaire reste à désigner.

**En conséquence,**

Vu les statuts de de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille, notamment ses articles 5 et 6 ;

Monsieur le Président propose de désigner, en qualité de membre titulaire du Conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille, Monsieur Charles-Eric RAISIN.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical désigne Monsieur Charles-Eric RAISIN en qualité de membre titulaire du Conseil d'exploitation de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille**

**Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille,**

  
Michaël Quernez